

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 09 JUIN 2017**

Tacoignières,  
**Le 9 juin 2017**  
À 20 H 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MANSAT, Maire, et sur convocation qui lui a été adressée conformément à l'article L 2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales.

La secrétaire de séance élue est : Mme Céline Léger

Présents: Mmes Catherine Brun, Valérie Piovan, Sandrine Anouilh, Jacqueline Fornasiero, Jocelyne Fréquant, Céline Léger,  
MM. Jean-Jacques Mansat, Patrice Le Bail, Alain Pierre, Bernard Mignot, Ludovic Gastinois.

Absents excusés : Mme Marie Françoise Pelozuelo,  
MM. Gérard Faure, Marc Morel, Christian Jacques.

**1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2017**

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 07 avril 2017.

**2°) FINANCES**

**2.1. Point sur les finances au 31 mai 2017**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>BALANCE 2016</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	54 002.20	158 947.56	104 945.36
<b>FONCTIONNEMENT</b>	199 421.84	192 443.72	-6 978.12
			<b>97 967.24</b>

La balance n'intègre pas les recettes du mois de mai d'un montant de 39 712 €  
Ce qui donne un solde global de 137 679,24 €.

Des variations dans le budget n'ont pas été prises en compte dans le BP 2017 car elles n'étaient pas encore connues :

- Augmentation du FPIC de 6 181 € qui passe à 31 998 € au lieu de 25 417 en 2016,
- Perception de la subvention du conseil Régional de 1 000 € pour l'emploi en alternance de 2015.

**2.2 Demande de subvention dans le cadre du contrat rural**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en cours d'élaboration, arrêté le 10 mars 2017, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

- Réaménagement et extension du cimetière pour **309 953 € HT**
- Clôture et sécurisation du terrain communal de loisirs pour **48 608 € HT**
- Réaménagement de la place « Centre Bourg » pour **225 091 € HT**

Le montant total des travaux s'élève à **583 653 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé,
- **S'engage** :
  - Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
  - Sur la maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
  - Sur le plan de financement annexé,
  - Sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- **S'engage** :
  - A réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
  - A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
  - A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la commission permanente des Conseil Régional et Départemental,
  - A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
  - A mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département des Yvelines et à apposer leur logotype dans toute action de communication,
- **Sollicite** de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40% pour la Région et de 30% pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 259 000 € pour un montant plafonné à 370 000 €,
- **Sollicite** de M. le Président du Conseil Départemental des Yvelines l'attribution d'une subvention complémentaire dans le cadre de l'extension départementale du contrat rural 2017-2019, dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 37 000 € pour un montant plafonné à 123 333 €,
- **Décide** de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant,

**Désigne** Monsieur Jean-Louis Guillemot de l'agence « En perspective » pour assurer la maîtrise d'œuvre des opérations qui le concerne, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à une mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application

**TABLEAU FINANCIER / ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION**

OPERATIONS	MONTANT(S) OPERATION(S)	MONTANT(S) RETENU(S) PAR LA REGION	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION (répartition du montant retenu)			SUBVENTION REGION	MONTANT(S) RETENU(S) PAR LE DEPARTEMENT - hors extension	SUBVENTION DEPARTEMENT INITIALE	Montant supplémentaire retenu par le Département	EXTENSION DEPARTEMENTALE (le cas échéant, commune de + 1000hb.)	AUTRES FINANCEMENTS (Etat : DETR et contrat ruralité/FSIL)		PART COMMUNALE	
	EN € HT	EN € HT	2017	2018	2019	(40%)	EN € HT	(30%)		30%	EN € HT	(%)	EN € HT	(%)
Réaménagement et extension du cimetière	309 953	309 953	30 995	278 958		123 981	309 953	92 986	0	0	0		92 986	30%
Clôture et sécurisation du terrain communal de loisirs	48 608	48 608	48 608			19 443	48 608	14 582	0	0	0		14 582	30%
Réaménagement de la place centre	225 091	11 438	1 144	10 294		4 575	11 438	3 431	123 333	37 000	0	0%	180 085	80%
<b>TOTAL</b>	<b>583 653</b>	370 000	80 748	289 252	0	<b>148 000</b>	370 000	<b>111 000</b>	<b>123 333</b>	<b>37 000</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>		

Subvention total Région

148 000

Subvention totale Département

148 000

### 3°) TRAVAUX

#### 3.1 Contrat rural

Le dossier est en cours de préparation pour transmission dès que la délibération sera légalisée.

Le montant estimatif global de **583 653 € HT** se décompose de la façon suivante : 542 933€ HT pour les travaux et 40 720 € HT pour la maîtrise d'œuvre.

#### 3.2 Projet de contrat de ruralité

Dans le cadre du contrat de ruralité, porté par la CCPH et étendu aux communes, l'aménagement de l'espace situé place de la mairie a été proposé.

L'estimatif du coût de ce projet s'élève à 207 407 € HT

Le coût de la maîtrise d'œuvre est de 15 704 € HT et celui du levé topographique de 1 980 € HT.

Le coût global de l'opération est estimé à 225 091€ HT soit 270 109,20 € TTC.

Cette action s'inscrit dans un projet plus global porté par la CCPH et qui a été déposé en sous-préfecture.

Notre action est retenue parmi 11 autres, le montant global de la subvention serait de 600 000 €.

#### 3.3 Travaux de voirie

Le SIERO réalise des travaux d'enfouissement des lignes électriques qui s'inscrivent dans le cadre du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE), sur le chemin du Bois des Aulnes. Le coût estimatif des travaux s'élève à environ 65 000€.

Le SIERO propose de réaliser conjointement l'enfouissement de la partie éclairage public et réseau Télécom incombant à la commune de Tacoignières.

Le coût estimatif maximum pour ces travaux serait de 5 983 € HT.

Considérant l'opportunité pour la commune de réaliser des travaux d'enfouissement à moindre frais,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le principe de réalisation conjointe des travaux d'enfouissement du SIERO et de celui de l'éclairage public et du réseau Télécom incombant à la commune de Tacoignières,
- **Autorise** M. le Maire à prendre toute disposition et à signer tout document, nécessaires à la réalisation de ces travaux.

#### 3.4 Autres travaux

- Remplacement de la chaudière dans le logement 8E place de la mairie.

Le montant du devis s'élève à 5 180,40 € TTC.

- Finalisation de l'installation de la cuisine du foyer rural avec pose d'une étagère basse de 255 € TTC et alimentation en consommables par l'arrière du lave-vaisselle.

### 4°) INTERCOMMUNALITE

#### 4.1 CCPH

La prochaine réunion du bureau aura lieu le 15 juin 2017. Le conseil communautaire se réunira le 28 juin 2017.

## 4.2 SIRYAE

Les travaux pour la décarbonatation sont en avance sur le planning. La mise en service est prévue début janvier 2018.

## 4.3 SIEED

La prochaine réunion est prévue le 19 juin prochain avec à l'ordre du jour le plan d'économie au niveau des déchets.

## 4.4 SIARO

Le syndicat doit se réunir le 20 juin 2017.

## 5°) URBANISME

### 5.1 Avancement du PLU

M. Alain GARNIER a été désigné commissaire enquêteur.

En accord avec le commissaire enquêteur, l'enquête publique se déroulera du 7/08 au 16/09/2017.

## 6°) AFFAIRES SCOLAIRES

### 6.1 Modification des rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2014 la commune a mis en place les nouvelles activités périscolaires (NAP). Une convention de PEDT a été signée à la rentrée 2015.

Dès le début, la commune a rencontré des difficultés de recrutement d'animateurs sur des créneaux morcelés pour 2 heures par semaine, aussi les horaires des activités ont été concentrés sur deux créneaux horaires : les mardis et vendredis, dès la rentrée 2016, sans pour autant que ce problème soit résolu.

Une réunion publique avec parents et enseignants, a été organisée le 2 mai 2017, par la commune. Il en ressort que les parents et les enfants sont satisfaits des activités proposées et reconnaissent l'investissement de la municipalité, néanmoins, les nouveaux rythmes scolaires n'allègent pas la journée des enfants qui sont fatigués en permanence.

Un courrier exposant la situation a été adressé au DASEN en date du 15 mai 2017, dans lequel la commune envisageait le retour à la semaine de 4 jours, en concertation avec les parents d'élèves et le corps enseignant.

**Considérant** que le corps enseignant est favorable au retour à la semaine de 4 jours dès la prochaine rentrée scolaire,

**Considérant** que les parents d'élèves ont émis également un avis favorable pour le retour à la semaine de 4 jours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée des classes 2017/2018,
- **Propose** la mise en place d'une aide aux devoirs tous les jours de la semaine afin de répondre aux besoins des élèves et des parents,
- **Dit** que la présente délibération sera transmise au DASEN.

## **7°) AFFAIRES DIVERSES**

### **7.1 Parking de la gare**

Une date de réunion avec le bureau d'études du STIF est à programmer en juin.

### **7.2 Litige FEZARD**

Concernant le litige entre la commune et M. Fézard (propriétaire rue des Houx), une audience au tribunal de Versailles est prévue en septembre 2017. Les frais d'avocat sont couverts par l'assurance de la commune. Les documents concernant cette affaire sont à transmettre à l'avocat.

## **8°) QUESTIONS DIVERSES**

### **8.1 Bureau de vote pour les élections législatives**

Les élections auront lieu les 11 et 18 juin.

Le tableau des permanences au bureau de vote a été établi suivant le tableau transmis à chacun.

### **8.2 Remplacement de personnel communal**

M. POYER, est en arrêt de travail depuis le 29 mai et jusqu'au 16 juin au moins.

Monsieur le Maire a rencontré l'agence Activit'Y 78 qui propose un personnel en CDD insertion professionnelle ou la mise à disposition d'un personnel par un intermédiaire employeur. L'assemblée est plutôt favorable à la mise à disposition d'une personne.

### **8.3 Utilisation du terrain communal**

Un particulier demande à utiliser le terrain communal le dimanche matin pour du foot.

Pour des questions d'assurance, cela ne pourra être possible que dans le cadre d'une association.

### **8.4 Les gens du voyage**

L'attention de tous est attirée sur les déplacements importants des gens du voyage.

Tout début d'installation illicite devra être signalé d'urgence à la gendarmerie.

La séance est levée à 22h30.